

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CERCLE PASTEUR GYMNASTIQUE ET VILLE DE MONTARGIS

Nous avons décidé de ne pas reconduire la convention de mise à disposition des équipements sportifs municipaux à l'association Cercle Pasteur Gymnastique.

Le terme de la convention actuelle étant le 10 juillet prochain, les activités sportives proposées par l'association ne pourront plus être exercées au sein du gymnase municipal Jacques Neveu à compter du 11 juillet 2023.

Le 10 octobre 2022, nous avons signé une nouvelle convention d'une durée de 3 mois renouvelable par tacite reconduction. Cette nouvelle période n'a pas été mise à profit par l'association pour rétablir une relation de confiance que nous appelions de nos vœux, et garantir ainsi l'exécution loyale des droits et obligations nous liant par la convention.

La bienveillance et le soutien financier constants de la ville de Montargis n'auront pas suffi à convaincre le Cercle Pasteur Gymnastique d'évoluer pour préserver un partenariat historique.

Domage pour les adhérents de l'association, dommage pour les Montargois !



Benoit DIGEON
Maire de Montargis